

Délibération CA – 20251217-31

Reims, le 17 décembre 2025

DELIBERATION

Relative à l'approbation du plan prévisionnel d'investissement

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les documents relatifs au budget interne 2026 présentés en conseil d'administration.

Article unique :

Approbation du plan prévisionnel d'investissements 2026-2028, conformément au document présenté en séance

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 15
Procurations : 6
Abstentions : 0
Pour : 21
Contre : 0

Le Président du conseil d'administration,
Recteur délégué à l'Enseignement
supérieur la Recherche et l'Innovation de
la région académique Grand Est

Claudio GALDERISI

